

883^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 12 février 2019 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Madame la conseillère et
messieurs les conseillers

Réal Dubé
Michel Patry
Louis Gagnon
Sonia Leblanc

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Absences

Éric Pinard
Pierluc Brousseau

Est également présent à cette séance monsieur Pierre Deslauriers, directeur général/trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2019-02-12-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

– DE MODIFIER l'ordre du jour de la façon suivante :

À la section XI. Divers, ajouter le point suivant :

5. Société de développement de la Baie-James – Assujettissement à la Loi sur les contrats des organismes publics – Opposition

– ET QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que modifié tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-02-12-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 882^E SÉANCE ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE le procès-verbal de la 882^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-02-12-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE les comptes payés et prélèvements en janvier 2019, qui s'élèvent à 255 160,20 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 31 décembre 2018, qui s'élèvent à 98 298,45 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 31 janvier 2019, qui s'élèvent à 142 740,84 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de janvier 2019, qui s'élèvent à 148 564,51 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-02-12-04
COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS LOCALES

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami doit signifier à la Sûreté du Québec les priorités qu'elle souhaite établir pour son territoire concernant la sécurité publique.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

– D'ÉTABLIR, pour la Ville de Matagami, les priorités locales suivantes :

- 1) Sécuriser le réseau routier, notamment pour la vitesse en zones résidentielle et scolaire, le respect des passages et traverses piétonniers et le contrôle de la circulation de véhicule lourd en zone interdite;
- 2) Œuvrer activement et de façon préventive au niveau sociocommunautaire;
- 3) Œuvrer auprès des clientèles cibles, soit la jeunesse et les aînés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-02-12-05

**LES GARROTS-FEU INC. – MÉGAVENTE DE GARAGE
DEMANDE DE SOUTIEN, PRÊT D'ÉQUIPEMENT ET CONTRIBUTION
FINANCIÈRE – AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le club Les Garrots-Feu inc., composé des pompiers volontaires de la Ville de Matagami, souhaite organiser une quatorzième édition de la mégavente de garage les 18 et 19 mai 2019 à l'aréna municipal;

ATTENDU QUE pour ce faire, le club demande l'utilisation de l'aréna sans frais;

ATTENDU QUE l'édition 2019 est organisée en amont de la semaine de la famille et a pour but de réunir toute la population de Matagami, et ce, dans un esprit de fête pour tous;

ATTENDU QU'il n'y a pas de spectacle organisé par la Ville durant cette période;

ATTENDU QUE la tenue de l'activité se fait dans un aspect communautaire et qu'elle cadre ainsi avec la vocation du Service des loisirs;

ATTENDU QUE l'organisation d'une telle activité nécessite un support technique et du prêt d'équipements de la part du Service des loisirs;

ATTENDU QUE le club Les Garrots-Feu inc. souhaite en complément de l'activité louer une structure gonflable pour le plaisir des tout-petits.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Réal Dubé

- D'AUTORISER le prêt de l'aréna et des équipements nécessaires du Service des loisirs afin que le club Les Garrots-Feu inc. puisse organiser leur « Mégavente de garage » les 18 et 19 mai 2019;
- D'OCTROYER une aide financière n'excédant pas 4 500 \$ au club Les Garrots-Feu pour les coûts directs à la tenue d'un spectacle (cachet, support technique externe et support aux artistes), et ce, sur présentation de factures;
- QUE le Service des loisirs leur donne un soutien technique similaire à ce qu'il fait pour d'autres organismes qui organisent des activités semblables;
- DE CONTRIBUER financièrement en assumant la location et le transport de la structure gonflable pour une somme n'excédant pas 1 500 \$;
- ET QUE lesdites contributions ne soient pas considérées comme récurrentes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-02-12-06

**MADemoiselle ÉLYA VEILLETTE
PARTICIPATION AUX JEUX DU QUÉBEC ET À LA COUPE DODGE AVEC
LE REGROUPEMENT BANTAM FÉMININ DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
CONTRIBUTION FINANCIÈRE – AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Louis Gagnon

- DE FÉLICITER mademoiselle Élya Veillette, jeune adolescente de Matagami, qui a été choisie pour faire partie de l'équipe de hockey Bantam féminin de l'Abitibi-Témiscamingue lors des Jeux du Québec et de la Coupe Dodge qui se tiendront respectivement du 5 au 10 mars 2019 à Québec et dans les régions de Laval et Montréal du 11 au 14 avril 2019;
- D'AUTORISER qu'un montant de 250 \$ soit versé au Regroupement Bantam féminin pour aider à défrayer les coûts reliés à ces représentations;
- ET DE SOUHAITER bon succès à mademoiselle Élya Veillette lors de ces compétitions.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-02-12-07

**CHEF 99,9 FM LA RADIO D'ICI – PLAN DE REDRESSEMENT
CONTRIBUTION FINANCIÈRE – AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU les difficultés financières éprouvées par CHEF 99,9 FM La Radio d'ici au cours des dernières années;

ATTENDU QUE CHEF 99,9 FM a déposé une demande d'aide financière de 5 000 \$ datée du 10 janvier 2019 dans le cadre d'un plan de redressement;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire supporter cet organisme important pour la qualité de vie de ses citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

– DE VERSER à CHEF 99,9 FM La Radio d'ici une contribution financière de 5 000 \$ dans le cadre de son plan de redressement;

– ET QUE ladite contribution ne soit pas considérée comme récurrente.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-02-12-08

**CLUB DE MOTO-NEIGE DE MATAGAMI
PROJET « ACHAT D'UNE CAMIONNETTE HD »
CONTRIBUTION FINANCIÈRE – AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le Club de moto-neige de Matagami doit entretenir des sentiers sur une distance totale d'environ 290 kilomètres pour pouvoir rejoindre le réseau provincial de sentiers;

ATTENDU QUE cette situation apporte un mode d'opération particulier et oblige le club à posséder un véhicule afin d'alimenter la surfaceuse en carburant ou encore afin de procéder à la relève de l'opérateur;

ATTENDU QUE le véhicule actuel a dépassé sa durée de vie et qu'il nécessite un trop gros investissement en réparation;

ATTENDU QUE le bassin de population est limité faisant en sorte que le membership du club est modeste, ce qui résulte en des ressources financières limitées;

ATTENDU QUE la pratique de la motoneige, par l'encadrement du Club de moto-neige de Matagami, est une activité touristique importante qui soutient la vitalité économique du milieu;

ATTENDU QUE le club a déposé une demande d'aide financière de 10 000 \$ afin de l'aider à procéder à l'acquisition d'une camionnette 3500 HD, de l'année 2015, soit un investissement de l'ordre de 40 000 \$.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- DE VERSER au Club de motoneige de Matagami une contribution financière de 10 000 \$ afin de soutenir l'organisme pour l'achat d'une camionnette 3500 HD nécessaire à l'entretien des sentiers de motoneige du secteur de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-02-12-09

CLUB DE HOCKEY L'APRÈS-MATCH

19^E ÉDITION DU TOURNOI ANNUEL DE HOCKEY SOCIAL

DEMANDE DE COMMANDITE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le tournoi de hockey social annuel du Club de Hockey l'Après-Match se tiendra du 22 au 24 février 2019;

ATTENDU QU'annuellement, le tournoi accueille plus d'une douzaine d'équipes et que c'est une activité communautaire prisée par la population;

ATTENDU QUE le tournoi génère également des retombées économiques dans le milieu;

ATTENDU QUE la tenue de cet événement entraîne des heures supplémentaires de la part du personnel de l'aréna, ce qui représente des coûts substantiels pour l'organisme bénévole;

ATTENDU QUE l'organisme a adressé une demande de support financier à la Ville.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- DE SUPPORTER le Club de Hockey l'Après-Match de Matagami en assumant le coût du temps supplémentaire effectué par le personnel de l'aréna lors du tournoi de hockey social qui se tiendra les 22, 23 et 24 février 2019;
- QUE toute heure de fermeture excédant trois heures du matin serait cependant facturée;
- ET QUE toutes autres conditions de location demeurent les mêmes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-02-12-10
SECRETARIAT AUX ALLIANCES ÉCONOMIQUES NATION CRIE –
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
COTISATION 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE depuis novembre 2011, la Ville de Matagami est membre du Secrétariat aux alliances économiques Nation Crie - Abitibi-Témiscamingue.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE la Ville de Matagami renouvelle son adhésion au Secrétariat aux alliances économiques Nation Crie - Abitibi-Témiscamingue pour l'année 2019;
- D'AUTORISER le paiement de 15 000 \$ pour la cotisation 2019 du Secrétariat aux alliances économiques Nation Crie – Abitibi-Témiscamingue;
- ET D'INFORMER le Secrétariat que la Ville de Matagami évaluera au cours de l'année 2020 la pertinence de maintenir son adhésion pour les années suivantes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-02-12-11
BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE
ANNÉE 2018

Dépôt pour information.

2019-02-12-12
SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE
PLAN DE MISE EN ŒUVRE POUR L'ANNÉE 2018
APPROBATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'APPROUVER le Plan de mise en œuvre de l'année 5 (deuxième année de l'an 5) du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, tel que recommandé par le directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-02-12-13
PERMIS D'AFFAIRES
« GÎTE DU NORD »
MONSIEUR DAVE-QUIRION-MARCEAU

Dépôt pour information.

2019-02-12-14
ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES
PROJET « SOUPER SPECTACLE DE MICHAËL RANCOURT »
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION ET SIGNATAIRE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Réal Dubé

- D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière de 1 500 \$ auprès de l'Administration régionale Baie-James pour le projet « Souper spectacle de Michaël Rancourt »;
- D'AUTORISER monsieur Étienne Gravel, directeur du Service des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le formulaire de demande et toute entente à intervenir entre les deux parties;
- ET D'AUTORISER l'Administration régionale Baie-James à donner et à recevoir de l'information quant au projet « Souper spectacle de Michaël Rancourt » avec les partenaires projetés ou potentiels, dans le but notamment d'analyser le dossier, de compléter de l'information ou encore de confirmer la participation financière d'autres partenaires.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-02-12-15

**ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES ET SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS DE MATAGAMI
PROJET « RÊVE DE COMMUNAUTÉ »
DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière de 34 000 \$ auprès de l'Administration régionale Baie-James pour le projet « Rêve de communauté »;
- D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière de 5 000 \$ auprès de la Société d'aide au développement des collectivités de Matagami pour le projet « Rêve de communauté »;
- D'AUTORISER monsieur Daniel Cliche, directeur du développement économique, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, les formulaires de demande auprès de ces organismes et toute entente à intervenir entre les parties;
- ET D'AUTORISER l'Administration régionale Baie-James et la Société d'aide au développement des collectivités de Matagami à donner et à recevoir de l'information quant au projet « Rêve de communauté » avec les partenaires projetés ou potentiels, dans le but notamment d'analyser le dossier, de compléter de l'information ou encore de confirmer la participation financière d'autres partenaires.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-02-12-16

**TERRAIN DE JEUX – FORMULE ET TARIFICATION
ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE pour une septième année consécutive, le terrain de jeux a été concluant avec l'option d'un tarif à la semaine et de différentes haltes lors de la période estivale 2018;

ATTENDU QUE les objectifs fixés du terrain de jeux sont de susciter l'intérêt des enfants, de présenter une animation variée et dynamique, de les amuser et de faire en sorte que ceux-ci se souviennent de leur été;

ATTENDU QUE le terrain de jeux se doit d'être un milieu privilégié de participation où les enfants pourront découvrir une vie de groupe adaptée à leurs besoins où ils pourront s'enrichir et se divertir, le tout en assurant une qualité accrue et une diversité de sorties, d'activités et d'animation quotidienne, et ce, dans un cadre sécuritaire.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Réal Dubé

- D'AUTORISER la tenue du terrain de jeux, à temps partiel et à temps plein, du 2 juillet au 9 août 2019 du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h;
- D'AUTORISER les haltes, à temps partiel et à temps plein, du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 8 h 30, de 11 h 30 à 13 h et de 16 h à 17 h, pour la saison estivale 2019, conditionnelle à l'inscription d'un minimum de cinq enfants;
- QUE la tenue du terrain de jeux soit conditionnelle à l'inscription d'un minimum de dix enfants et d'un maximum de trente-six enfants pour l'offre à temps plein et également, d'un minimum de dix enfants et d'un maximum de trente-six enfants pour l'offre à temps partiel;
- D'ENTÉRINER la tarification suivante :

Temps plein Du lundi au vendredi De 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h	Temps partiel Du lundi au vendredi De 13 h à 16 h
250 \$/enfant/6 semaines	90 \$/enfant/6 semaines
415 \$/2 enfants/6 semaines	120 \$/2 enfants/6 semaines
500 \$/3 enfants et +/6 semaines	150 \$/3 enfants et +/6 semaines
50 \$/enfant/semaine	25 \$/enfant/semaine
90 \$/2 enfants/semaine	45 \$/2 enfants/semaine
120 \$/3 enfants et +/semaine	60 \$/3 enfants et +/semaine

Haltes		
Du lundi au vendredi	<u>Temps plein</u>	<u>Temps partiel</u>
Périodes : de 7 h 30 à 8 h 30 de 11 h 30 à 13 h de 16 h à 17 h	3 périodes 20\$/enfant/semaine	1 période (16 h à 17 h seulement) 10 \$/enfant/semaine
Les enfants doivent apporter leur repas.		

- QUE les frais sont payables lors de l'inscription en offrant la possibilité de deux versements lorsque le montant total est supérieur à 200 \$;

- ET QUE la Ville de Matagami se réserve le droit de modifier cette offre de services dans l'éventualité d'un manque d'inscriptions ou d'un manque de ressources humaines pour assurer ledit service.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-02-12-17

LOISIR SPORT BAIE-JAMES

PROGRAMME CAMPS DE VACANCES – TERRAIN DE JEUX

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION ET SIGNATAIRE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Louis Gagnon

- D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de Loisir Sport Baie-James pour la tenue d'activités dans le cadre du Terrain de jeux pour la saison estivale 2019;
- ET D'AUTORISER monsieur Étienne Gravel, directeur des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le formulaire de demande et toute entente à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-02-12-18

RÉSIDENCE POUR AÎNÉS DE LA FONDATION SOLEIL DU NORD

GESTION DU PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER DANS LE CADRE

DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'AUTORISER l'Office municipal d'habitation de Chibougamau à gérer le programme Supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis, le tout dans le cadre de la concrétisation du projet numéro ACL-00717 de la Fondation Soleil du Nord.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-02-12-19

**SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC
ENTENTE TRIPARTITE POUR LA GESTION DU PROGRAMME
SUPPLÉMENT AU LOYER DANS LE CADRE DU PROGRAMME
ACCÈSLOGIS – APPROBATION ET SIGNATAIRES**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec et la Ville de Matagami désirent aider les ménages à faible revenu à obtenir des logements pour lesquels leur contribution sera proportionnelle à leur revenu;

ATTENDU QUE la Société et la Ville peuvent verser une subvention visant à réduire l'écart entre le loyer reconnu pour un logement désigné et la partie du loyer assumée par le ménage occupant ce logement;

ATTENDU QUE la Ville, par la résolution numéro 2019-02-12-18, a autorisé l'Office à gérer le programme Supplément au loyer dans le cadre du programme Accès-Logis, et s'est engagée, par la résolution numéro 2015-02-10-11, à défrayer 10 % du coût du supplément au loyer.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'AUTORISER la conclusion d'un protocole d'entente tripartite avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Chibougamau pour la gestion des subventions du programme Supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis, et ce, pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} avril 2019;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, l'entente tripartite.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-02-12-20

**APPEL D'OFFRES PUBLIC EN ASSURANCE COLLECTIVE
AUTORISATION D'ACCEPTATION DU CONTRAT POUR LE
REGROUPEMENT D'ACHAT DES VILLES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
ET DU NORD-DU-QUÉBEC**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami fait partie du Regroupement d'achat en assurance collective des villes de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec;

ATTENDU QUE la Ville d'Amos a déjà été mandatée pour agir à titre de mandataire dans le dossier dudit Regroupement;

ATTENDU le mandat confié à BFL CANADA services conseils inc. (BFL SCI), afin d'agir à titre de consultant pour le Regroupement d'achat en assurance collective des villes de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec dans le cadre d'un appel d'offres public pour le régime d'assurance collective du Regroupement d'achat interrégional en assurance collective;

ATTENDU que trois soumissionnaires ont déposé des propositions, à savoir : Desjardins, La Capitale et SSQ Groupe financier;

ATTENDU l'analyse effectuée par BFL SCI, laquelle porte sur un contrat de dix ans, tel que prévu au devis;

ATTENDU QUE la tarification de première année est garantie jusqu'au 1^{er} novembre 2020;

ATTENDU QUE les frais d'administration, la méthodologie de renouvellement et la grille d'ajustement maximum sont clairement identifiés par SSQ Groupe financier dans sa soumission;

ATTENDU les conclusions de l'analyse, lesquelles en arrivent à la recommandation, de la part de BFL SCI, d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence SSQ Groupe financier.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ACCEPTER la soumission de SSQ Groupe financier pour toutes les protections qui y sont prévues;
- QUE ce contrat soit pour une durée de dix ans maximum, tel que prévu au devis et que la mise en vigueur soit effectuée le 1^{er} avril 2019;
- ET D'AUTORISER la Ville d'Amos à octroyer pour et au nom des municipalités et organismes participant au regroupement d'achat en assurance collective le contrat mentionné précédemment, et ce, selon les dispositions de la loi.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-02-12-21

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES
POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION ET SIGNATAIRES**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises pour les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami prévoit la formation de onze pompiers (Pompier 1) au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de onze pompiers (Pompier 1), dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique;

- DE TRANSMETTRE cette demande au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James;
- QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le protocole d'entente à intervenir entre les deux parties, le cas échéant;
- ET D'ABROGER la résolution numéro 2018-12-11-15.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-02-12-22
CORRESPONDANCE

1. GOUVERNEMENT PROVINCIAL

a) *Cabinet du Premier ministre*

- i) Lettre du 17 janvier 2019 – Établissement du poste de président-directeur général de la Société de développement de la Baie-James à Matagami

2. AUTRES

a) *Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James*

- i) L'Écritôt – Janvier 2019
- ii) Rapport annuel de gestion 2017-2018

b) *Fondation hospitalière d'Amos inc.*

- i) Lettre du 28 janvier 2019 – Remerciements

c) *La Maison du Bouleau Blanc inc.*

- i) Lettre du 15 janvier 2019 – Remerciements

2019-02-12-23
SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
RAPPORT MENSUEL – JANVIER 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-02-12-24
SERVICE DES INCENDIES
RAPPORT MENSUEL – JANVIER 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-02-12-25
SERVICES TECHNIQUES
RAPPORT MENSUEL – JANVIER 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-02-12-26
SERVICE DES LOISIRS
RAPPORT MENSUEL – JANVIER 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Louis Gagnon

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des loisirs, monsieur Étienne Gravel, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-02-12-27
ENGAGEMENT DE PERSONNEL
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le Service des loisirs a déposé une recommandation à l'effet d'embaucher du personnel temporaire ou à temps partiel.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'AUTORISER l'engagement de monsieur Philippe Gravel au poste de surveillant sauveteur, et ce, en date du 23 janvier 2019;
- ET QUE les conditions et avantages soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami pour ce poste.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-02-12-28
APPEL D'OFFRES PUBLIC – FOURNITURE D'UNE SURFACEUSE À
GLACE ÉLECTRIQUE, MODÈLE NEUF
ATTRIBUTION DE CONTRAT

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a procédé par voie d'appel d'offres public pour la fourniture d'une surfaceuse à glace électrique, modèle neuf;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a reçu une seule soumission, soit :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Robert Boileau inc.	148 605,19 \$

ATTENDU QU'après analyse de ladite soumission, dans les meilleurs intérêts de la Ville de Matagami, recommandation est faite au conseil municipal d'attribuer le contrat au seul plus bas soumissionnaire conforme, soit Robert Boileau inc., pour un montant de 148 605,19 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Louis Gagnon

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ATTRIBUER le contrat de fourniture d'une surfaceuse à glace électrique, modèle neuf, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Robert Boileau inc. pour un montant de 148 605 19 \$, taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions de l'appel d'offres;
- D'AUTORISER le directeur général et trésorier, monsieur Pierre Deslauriers, à financer l'achat par le fonds de roulement, sur une période de dix ans;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-02-12-29

**RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA
GESTION CONTRACTUELLE**

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes, le rapport annuel sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle est déposé.

2019-02-12-30

**SERVICE DES INCENDIES
POMPIER VOLONTAIRE – DÉMISSION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'ACCEPTER la démission de monsieur Junior Duval à titre de pompier volontaire, cette dernière étant effective le 8 février 2019;
- ET DE LE REMERCIER pour ces deux années de services rendus à la communauté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-02-12-31
SERVICE DES INCENDIES
EMBAUCHE DE POMPIER VOLONTAIRE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'AUTORISER l'embauche d'un pompier volontaire, soit monsieur Jean-François Petit;
- QUE cette embauche soit effective en date du 11 février 2019, et ce, pour une période d'essai de douze mois, telle que recommandée par monsieur Claude Roy, directeur du Service des incendies, dans sa note de service du 12 février 2019;
- ET QUE les conditions et avantages soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami pour ce poste.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-02-12-32
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES
ASSUJETTISSEMENT À LA LOI SUR LES CONTRATS DES
ORGANISMES PUBLICS – OPPOSITION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Société de développement de la Baie-James (SDBJ) a pour mission de « Favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique ..., du territoire de la Baie-James. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins »;

ATTENDU QUE l'assujettissement de la SDBJ à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) est incompatible avec la mission et le mandat de la SDBJ;

ATTENDU QUE ladite mission de la SDBJ est on ne peut plus claire sur son mandat de soutien et de développement de l'économie régionale dans une perspective de développement durable;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté sa propre définition du développement durable par l'adoption de sa Loi sur le développement durable;

ATTENDU QUE selon la Loi, le développement durable s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement;

ATTENDU QUE ladite Loi a pour objectif, entre autres, d'assurer l'équité sociale pour permettre l'essor des communautés;

ATTENDU QUE ladite Loi a pour objectif, entre autres, de viser l'efficacité économique pour créer une économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable;

ATTENDU QUE l'assujettissement de la SDBJ à la LCOP va à l'encontre des principes fondamentaux de la Loi sur le développement durable;

ATTENDU QUE de par ses politiques d'achats et d'octroi de contrats la SDBJ stimule de façon importante et permanente l'économie régionale, favorise le maintien et le développement d'entreprises du territoire;

ATTENDU QUE la SDBJ, de par sa connaissance du territoire et de son réseau de partenaires d'affaires, apporte une contribution essentielle au maintien et au développement de la capacité locale à développer sa région;

ATTENDU QUE la SDBJ en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) doit prendre toutes les mesures raisonnables pour établir dans un premier temps un ordre de priorité pour certains types de contrats aux entreprises crie et dans un deuxième temps la priorité aux entreprises régionales;

ATTENDU QUE les principes édictés dans la CBJNQ ont été réaffirmés dans le cadre de la Paix des Braves et de l'Entente sur la nouvelle gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James;

ATTENDU QUE l'assujettissement de la SDBJ à la LCOP va directement à l'encontre des trois ententes que sont la CBJNQ, la Paix des Braves et l'Entente sur la nouvelle gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James;

ATTENDU QU'en vertu des modifications apportées à la LCOP, la SDBJ n'a plus le pouvoir d'adopter sa politique portant sur les conditions de ses contrats et doit recourir, depuis le 25 janvier 2019, à la procédure d'appel d'offres public pour la conclusion de contrats d'approvisionnement, de services ou de travaux de construction comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal prévu dans tout accord intergouvernemental applicable pour chacun de ces contrats;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la LCOP, le gouvernement peut déterminer par règlement des cas de contrats pouvant être conclus de gré à gré ou à la suite d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE l'assujettissement de la SDBJ à la LCOP va directement à l'encontre des intérêts des citoyens des communautés criées et jamésiennes de l'Eeyou Istchee Baie-James;

ATTENDU QUE les retombées économiques régionales liées aux différents contrats octroyés par la SDBJ et aux emplois créés par le développement du territoire d'Eeyou Istchee Baie-James seront réduits;

ATTENDU QUE l'assujettissement de la SDBJ à la LCOP va à l'encontre de l'intérêt de tous les québécois en appliquant une politique de mur-à-mur qui n'a démontré aucun bénéfice tangible;

ATTENDU QUE l'assujettissement de la SDBJ à la LCOP compromet immédiatement l'octroi de contrats à des entreprises régionales.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- DE DEMANDER au Conseil du trésor que la SDBJ soit autorisée à maintenir les mesures qu'elle a adoptées afin de prioriser des prestataires de services ou des entrepreneurs autochtones;
- DE DEMANDER au Conseil du trésor que la SDBJ soit autorisée à maintenir les mesures qu'elle a adoptées afin de prioriser les prestataires de services et les entrepreneurs ayant un établissement sur le territoire de la Baie-James;
- DE DEMANDER au Conseil du trésor de statuer que la région de la Baie-James, telle que délimitée à l'annexe 1 de la Loi sur le développement de la région de la Baie James, constitue une région au sens du dernier paragraphe de l'article 10 de la LCOP;
- DE DEMANDER que le Gouvernement du Québec respecte ses engagements pris en vertu de la CBJNQ le 11 novembre 1975 et de l'Entente sur la nouvelle gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James le 24 juillet 2012;
- ET DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux personnes suivantes :
 - monsieur François Legault, premier ministre du Québec;
 - monsieur Christian Dubé, président du Conseil du trésor;
 - monsieur Jonatan Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles;

- monsieur Pierre Dufour, ministre responsable de la région du Nord-du-Québec;
- monsieur Gaston Bédard, président du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James;
- monsieur Abel Bosum, grand chef du Grand Conseil des Cris;
- monsieur Denis Lamothe, député d'Ungava;
- madame Manon Cyr, présidente du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James;
- monsieur René Dubé, président de l'Administration régionale Baie-James.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-02-12-33
PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatre personnes sont présentes et une période de questions est tenue à leur intention.

2019-02-12-34
LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

– DE LEVER la séance à 20 heures.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Pierre Deslauriers

PIERRE DESLAURIERS
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER